

BO n°29 du 19 juillet 2018 relatif aux baccalauréats général et technologique à partir de la session 2021.

Un enseignement optionnel technologique de **création & culture design (C&CD)** est proposé en classe de seconde générale et technologique.

Cet enseignement a pour objectif de donner aux élèves s'intéressant aux métiers d'art et de design une approche théorique et pratique de la création industrielle et artisanale.

Elle vise l'accès dans le cycle terminal du baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).

Du fait de la forte attractivité et d'un nombre de places limité de cet enseignement d'exploration, il convient de mieux accompagner les élèves dans l'information vers cet enseignement.

Un dispositif d'information relevant d'une procédure académique particulière est mis en place.

1. Objectifs

- Apporter tous les éléments d'information nécessaires dans l'élaboration d'un choix d'orientation éclairé, en portant à la connaissance de l'élève les exigences de la formation, les poursuites d'études envisageables ainsi que les métiers auxquels cet enseignement prépare.
- Evaluer la motivation et l'appropriation des informations concernant l'enseignement proposé.

1.1 Le public concerné

L'enseignement d'exploration **création & culture design** est accessible aux élèves issus de la classe de troisième de collège.

L'affectation concerne uniquement les élèves ayant obtenu une décision d'orientation en seconde générale et technologique.

Cette formation est contingentée (nombre de places limité) elle ne relève pas d'une demande d'assouplissement à la carte scolaire.

En cas de non affectation sur cet enseignement, l'élève souhaitant obtenir une affectation en seconde générale et technologique dans un établissement de secteur est tenu d'effectuer cette demande dans ses vœux d'affectation.

1.2 Etablissement d'accueil concerné

Creuse : Lycée Raymond LOEWY, La Souterraine

Nombre de places : 35

2. Modalités

- Immersion

Afin d'accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet il lui sera proposé de participer à une ½ journée d'immersion.

Les immersions sont organisées sous forme de mini-stage avec la classe de seconde Création et culture Design.

L'accueil se fait sous forme de parrainage établi entre un stagiaire (élève en immersion) et un élève de seconde.

Les immersions auront lieu les lundis (de 13H45 à 16H45) et les mercredis (de 13H45 à 16H45) entre le lundi 11 mars et le lundi 6 mai 2019.

Les modalités d'accueil sont de 5 stagiaires maximum qui peuvent intégrer la classe de Création et Culture Design. Ainsi les stagiaires sont invités à travailler avec les élèves.

Les élèves souhaitant participer à ces immersions sont invités à apporter un petit matériel de dessin : *feutres, crayons de couleur, stylo noir, gomme, carnet ou feuilles canson.*

Durant cette période d'immersion, sera abordé avec les élèves de seconde (parrain) mais aussi avec les enseignants présents des sujets comme la vie au lycée, le contenu de la formation, l'internat...

La présentation de travaux personnels pourra être effectuée auprès des enseignants. En aucun cas, leur absence ne peut être préjudiciable au candidat.

Les demandes de participation au mini-stage seront transmises par l'établissement d'origine (professeur principal, secrétariat de l'établissement) à l'établissement d'accueil.

L'établissement d'accueil, fera part des propositions de dates d'accueil du stagiaire, sous réserve des possibilités d'accueil.

- Lettre de motivation :

Tout élève effectuant une demande d'affectation en Seconde C&CD ayant participé ou non à une immersion est invité à renseigner la lettre de motivation guidée.

Pour sa rédaction, les élèves demandeurs s'appuieront sur le questionnaire fourni (Annexe 1) et pourront être accompagnés par un professeur de l'établissement d'origine. Le professeur principal et le professeur d'art plastiques pourront éclairer cet avis.

Cette lettre a pour objectif d'évaluer la motivation et l'appropriation des informations relatives à l'enseignement, à la poursuite d'étude et aux professions auxquelles cet enseignement prépare, ainsi que le bénéfice que pourrait représenter cet enseignement pour l'élève.

Cette lettre de motivation guidée est à donner au professeur principal qui transmettra à l'établissement d'accueil lors de la demande d'affectation.

3. L'établissement d'origine

Le chef d'établissement inscrit sur la fiche (**Annexe CCD.2**) un avis allant de "réservé" à "favorable" ainsi qu'un avis relatif à l'implication et à la motivation de l'élève. Le professeur principal le professeur d'art plastiques pourront éclairer cet avis.

L'établissement transmet le dossier avis origine (**Annexe CCD.2**) ainsi que la lettre de motivation (**Annexe CCD.1**) à l'établissement d'accueil pour **le 27 mai 2019**.

4. L'établissement d'accueil

Il propose une immersion entre **le 11 mars et le 6 mai 2019**.

Sur la base de la lettre de motivation, le chef d'établissement renseigne sa partie sur la fiche – Annexe CCD.2. Son avis est porté dans un souci d'aide à l'élaboration du projet.

L'annexe CCD.2 dûment complétée est transmise au SAIIO pour le **6 juin 2019** (délai de rigueur).

5. La commission création & culture design

Elle aura lieu le **jeudi 13 juin 2019 au SAIIO de Limoges**. Cette commission étudiera les dossiers et **émettra un avis final** en croisant l'avis pédagogique de l'établissement d'origine et d'accueil.

Lors du traitement des vœux de l'affectation, **cet avis sera traduit en bonus** afin de permettre une graduation des priorités d'affectation de très favorable à réservé. Une copie sera adressée à l'établissement d'origine pour en informer la famille.

Le bonus ainsi obtenu vient s'ajouter aux résultats scolaires pondérés des coefficients.

La somme de ces résultats permet de classer les élèves en tenant compte des résultats scolaires et de l'implication de l'élève pour son projet.

Avis proposé

Avis établissement d'origine	Avis d'établissement d'accueil	Avis final proposé
Très Favorable	Très favorable	Très favorable
Très favorable	Favorable	Favorable
Favorable	Très favorable	Favorable
Favorable	Favorable	Favorable
Favorable	Assez favorable	Assez favorable
Assez favorable	Favorable	Assez favorable
Assez favorable	Assez favorable	Assez favorable
Assez favorable	Réservé	Réservé
Réservé	Assez favorable	Réservé
Réservé	Réservé	Réservé

Calendrier :

Date	Actions
Lundi 28 janvier 2019	Ouverture des inscriptions aux immersions
Vendredi 8 mars 2019	Date limite des retours des demandes d'immersions aux élèves par l'établissement d'origine.
Lundi 27 mai 2019	Date limite de transmission des annexes CCD.1 et CCD.2 à l'établissement d'accueil
Jeudi 6 juin 2019	Date limite de transmission des dossiers par l'établissements d'accueil au SAIIO
Jeudi 13 juin 2019	Commission d'harmonisation des avis (bonus Affelnet)